

CMFH

Centre de Chirurgie Maxillo-Faciale Hyèrois, Stomatologie et Implantologie

Docteur Clémentine VINCENT Chirurgie maxillo-faciale, stomatologie et implantologie

Compte tenu de sa formation professionnelle, le **Dr Vincent est conventionnée en secteur à honoraires libres (secteur 2) avec convention OPTAM**, c'est à dire que la sécurité sociale l'autorise à pratiquer des dépassements d'honoraires. Les honoraires peuvent donc être supérieurs au tarif de remboursement par l'assurance maladie. Si elle vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, elle doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, elle doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, de l'aide médicale d'état ou de l'assurance complémentaire santé, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

	Fourchette des honoraires pratiqués	Base de remboursement de la sécurité sociale	A votre charge ou remboursement selon votre contrat de mutuelle complémentaire
Consultation 1ère fois	55 à 90 €	55 €	0 à 35 €
Consultations suivantes	30 à 55 €	30 €	0 à 25 €
Actes couramment pratiqués			
Ostéotomie mandibulaire	565,20 à 1565,20 €	565,20 €	0 à 1000 €
Lambeau de reconstruction de la face	191,24 à 341,24€	191,24 €	0 à 150 €
Extraction 4 dents de sagesse	240,35 à 390,35 €	240,35€	0 à 150 €
Extraction d'une dent	39 à 189€	39 €	0 à 150 €
Résection apicale	50,16 à 200,16 €	50,16 €	0 à 150 €

CMFH

Centre de Chirurgie Maxillo-Faciale Hyèrois, Stomatologie et Implantologie

Docteur marie GORMEZANO

Chirurgie maxillo-faciale, stomatologie et implantologie

Compte tenu de sa formation professionnelle, le Dr Gormezano est conventionnée en secteur à honoraires libres (secteur 2) avec convention OPTAM, c'est à dire que la sécurité sociale l'autorise à pratiquer des dépassements d'honoraires. Les honoraires peuvent donc être supérieurs au tarif de remboursement par l'assurance maladie. Si elle vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, elle doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, elle doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, de l'aide médicale d'état ou de l'assurance complémentaire santé, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

	Fourchette des honoraires pratiqués	Base de remboursement de la sécurité sociale	A votre charge ou remboursement selon votre contrat de mutuelle complémentaire
Consultation 1ère fois	55 à 90 €	55 €	0 à 35 €
Consultations suivantes	30 à 55 €	30 €	0 à 25 €
Actes couramment pratiqués			
Ostéotomie mandibulaire	565,20 à 1565,20 €	565,20€	0 à 1000 €
Lambeau de reconstruction de la face	191,24 à 341,24 €	191,24 €	0 à 150 €
Extraction 4 dents de sagesse	240,35 à 390,35 €	240,35 €	0 à 150 €
Extraction d'une dent	39 à 189€	39€	0 à 150 €
Résection apicale	50,16 à 200,16 €	50,16 €	0 à 150 €